

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°724 - ÉDITION DU 11 AVRIL 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation - section féminine
- Futsal
- FMI
- CDIF



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKISPORT

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman DIT
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
MAIRIE - SECOURS DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 07 AVRIL 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - J. Letellier - JF. Budet

Assistent : MM. J. Garcia Dantas – S. Branchu

Excusés : M. Bailliez - S. Boisdenghien

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER ERMONT AS

Match 28435831 du 09/03/2025 Seniors D4 Poule B ERMONT AS 3 / DOMONT FC 1

Demande d'évocation en date du 26/03/2025 concernant la participation du joueur **D. Dongo licence 2547750205** du Club de **DOMONT FC** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

Le club de DOMONT FC a répondu dans les délais. Remerciements

Néanmoins, le joueur **D. Dongo licence 2547750205** était suspendu pour 1 match à compter du 09/12/2024 et n'a jamais purgé sa suspension. En effet, il a participé aux rencontres :

- Match 28435809 du 19/01/2025 Seniors D4 Poule B DOMONT FC 1 / THILLAY VAUD'HERLAND 1
- Match 28899458 du 02/02/2025 Seniors D4 Poule B DOMONT FC 1 / VEXIN AS 1
- Match 28435828 du 09/02/2025 Seniors D4 Poule B FOSSES FU 2 / DOMONT FC 1
- Match 28435882 du 16/02/2025 Seniors D4 Poule B PIERRELAYE FC 2 / DOMONT FC 1
- Match 28435747 du 23/02/2025 Seniors D4 Poule B ERMONT AS 23 / DOMONT FC 1

Pour ces cinq rencontres, les résultats sont homologués à la date de la demande d'évocation

- Match 28435798 du 02/03/2025 Seniors D4 Poule B DOMONT FC 1 / PIERRELAYE FC 2

Ce dernier match n'étant pas homologué, la commission décrète match perdu par pénalité à **DOMONT FC 1** pour en attribuer le gain à **PIERRELAYE FC 2**

PIERRELAYE FC 2 : 0 but 3 points
DOMONT FC 1 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : CREDIT 43,50€

DOMONT FC : DEDIT 53,50€

En outre, la commission inflige un match de suspension ferme date d'effet le **14/04/2025** au joueur **D. Dongo licence 2547750205**.

AMENDE

DOMONT FC : DEBIT 100,00€ inscription d'un joueur suspendu..

REPRISE DOSSIER ARGENTEUIL FC

Match 28352339 du 30/03/2025 Seniors D2 Poule A ARGENTEUIL FC 2 / PERSAN US 2

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **A. Alix licence 2544913555** du Club de **PERSAN US** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

Le club de **PERSAN US** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Match perdu par pénalité à l'équipe de **PERSAN US 2** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.



ARGENTEUIL FC : 2 buts 3 points
PERSAN US 2 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

ARGENTEUIL FC : CREDIT 43,50€

PERSAN US : DEBIT 53,50€

En outre, la commission inflige un match de suspension ferme date d'effet du **14/04/2025** au joueur **A. Alix** licence **2544913555**.

AMENDE

PERSAN US : DEBIT 100,00€ inscription d'un joueur suspendu.

DOSSIER MERY MERIEL FC

Match 28945039 du 06/04/2025 U16 D2 Poule B MERY MERIEL FC 21 / ST OUEN L'AUMONE AS 23

Demande d'évocation en date du 07/04/2025 concernant la participation des joueurs cités ci-dessous à la rencontre citée ci-dessus, susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs avec les équipes supérieures alors que nous sommes dans les cinq dernières journées du championnat.

- R. Enzo licence 2547397774
- A. Yanis licence 2547421315
- E.K. Younes licence 2547506756
- M.M. Grady licence 9604504855

La Commission dit demande d'évocation irrecevable, le motif invoqué n'étant pas un motif de demande d'évocation mais plutôt de Réserve d'avant match ou de réclamation faite dans les 48h suivant la date de la rencontre.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER EZANVILLE ECOUEN US

Match 28947445 du 23/03/2025 U18 D3 Poule B ENT.CHAMPAGNE SAUSS.21 / EZANVILLE ECOUEN US 21

Demande d'évocation en date du 07/04/2025 de **EZANVILLE ECOUEN US 21** au motif que deux joueurs de **ENT.CHAMPAGNE SAUSS.21** mutés hors période, sont inscrits sur la feuille de match alors que le règlement n'en autorise qu'un.

- M. F. Sami licence 96023641670
- M. O Anis licence 2548216681

Bien que le Président de ENT.CHAMPAGNE SAUSS reconnaisse les faits, selon mail d'EZANVILLE ECOUEN, la Commission dit demande d'évocation irrecevable, le motif invoqué n'étant pas un motif de demande d'évocation.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

EZANVILLE ECOUEN : 43,50€

DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

Match 28425183 du 09/03/2025 Anciens D3 Poule A ACADEMIE FOOTBALL CL 31 / THILLAY VAUD'HERLAND 32



Demande d'évocation concernant l'inscription du joueur **B. Samir** licence **25434469141** du Club de **ACADEMIE FOOTBALL CL** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre cité ci-dessus.

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **ACADEMIE FOOTBALL CL** sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 14/04/2025 avant 12h.

FRAIS DE DOSSIER

THILLAY VAUD'HERLAND : DEBIT 43,50€

DOSSIER MENU COURT AS

Match 28946408 du 06/04/2025 U16 D3 Poule D MARCOUVILLE CITY CP 22 / MENU COURT AS 22

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **C. Bakary** licence **2547951665** du Club de **MARCOUVILLE CITY CP** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre cité ci-dessus.

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **MARCOUVILLE CITY CP** sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 14/04/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DEBIT 43,50€



DOSSIER ERAGNY AS

Match 28352595 du 16/03/2025 Séniors D2 Poule B SOISY AND. MARGENCY 1 / ERMONT AS 2

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **S. Ntheyni** licence **2548266090** du Club de **SOISY AND. MARGENCY** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre cité ci-dessus.

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **SOISY AND. MARGENCY** sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 14/04/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ERAGNY : DEBIT 43,50€

DOSSIER ERMONT AS

Match 28435831 du 09/03/2025 Seniors D4 Poule B ERMONT AS 3 / DOMONT FC 1

Demande d'évocation en date du 04/04/2025 concernant la participation du joueur **P. Jacques Nabil** licence **2338139988** du Club de **DOMONT FC** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre cité ci-dessus

La Commission dit demande d'évocation recevable et non fondée. En effet, le joueur a purgé sa suspension sur le match **28435798** du 02/03/2025 Seniors D4 Poule B DOMONT FC 1 / PIERRELAYE FC.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL

Match 284249035 du 23/03/2025 Anciens D2 Poule A PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 31 / GONESSE RC 32

Demande d'évocation en date du 24/03/2025 de **PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 31** au motif que deux joueurs du club de **GONESSE RC 32** :

- M. B. Attila licence 2358041434
- M. V. Martial licence 2348058282

ont participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

La Commission dit demande d'évocation irrecevable, le motif invoqué n'étant pas un motif de demande d'évocation.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL : 43,50€



DOSSIER PIERRELAYE FC

Match 28435798 du 02/03/2025 Seniors D4 Poule B DOMONT FC 1 / PIERRELAYE FC 2

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **G. Dylann** licence **25434469141** du Club de DOMONT FC susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

La Commission dit demande d'évocation recevable et non fondée.

En effet, à l'occasion du traitement de la demande d'évocation effectuée par **ERMONT AS** sur cette même rencontre pour ce même motif, la Commission ayant donné match perdu par pénalité à l'équipe de **DOMONT FC** (voir PV du 24/03/2025), cette sanction fait en sorte que le joueur cité ci-dessus a purgé sa suspension.

De plus l'équipe de DOMONT FC 1 est déjà sanctionnée sur ce match (voir en page 2 de ce PV).

FRAIS DE DOSSIER

PIERRELAYE FC : DEBIT 43,50€



RÉCLAMATIONS

DOSSIER OSNY FC

Match 28940985 du 05/04/2025 U14 D2 Poule B FRANCONVILLE FC 22 / OSNY FC 21

Réclamation de **OSNY FC 21** reçu dans son mail du 7/04/2025 sur la participation et la qualification de la totalité des joueurs de **FRANCONVILLE FC 22** susceptibles d'avoir été alignés en équipe inférieure alors qu'ils évoluent régulièrement en équipe supérieure et que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

La Commission dit réclamation irrecevable car insuffisamment motivée

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

OSNY FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER DOMONT FC

Match 28436075 du 30/03/2025 Séniors D4 Poule C NEUVILLE AS 2 / DOMONT FC 2

Réclamation de **DOMONT FC 2** évoquée dans son mail du 1/04/2025 sur la participation et la qualification des joueurs de **NEUVILLE AS 2** :

- M. Pierre B. 9604969483
- M. Vincent B. 2544251740
- M. Brayan T. 2547587229
- M. Théo A. 2546311113
- M. Clément D. 2545677118
- M. Acho Nelson G. 2308093902

susceptibles d'avoir été alignés en équipe inférieure alors qu'ils auraient participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ni le lendemain.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **NEUVILLE AS** sur la participation de ces joueurs cités ci-dessus qui ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ni le lendemain.

FRAIS DE DOSSIER

DOMONT FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER SOISY AND. MARGENCY

Match 28947384 du 30/03/2025 U18 D2 Gr B VILLIERS LE BEL FC 21 / SOISY AND.MARGENCY 22

Réclamation de **SOISY AND.MARGENCY** du 01 avril 2025 au motif que plus d'un joueur muté hors période est inscrit sur la feuille du match cité ci-dessus alors que le règlement n'en autorise qu'un seul.

La Commission dit réclamation irrecevable car insuffisamment motivée.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

SOISY AND.MARGENCY : DEBIT 43,50€





RÉSERVES

DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match 28943054 du 29/03/2025 U14 D4 Poule A JOUY LE MOUTIER FC 23 / CORMEILLAIS ACS 23

Réserve de **JOUY LE MOUTIER FC** confirmée dans son mail du 1/04/2025 sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de **CORMEILLAIS ACS 23** au motif qu'ils sont susceptibles d'avoir participé en équipe inférieure alors qu'ils ont évolué lors du dernier match en équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

L'équipe de **CORMEILLAIS ACS 22** joue dans la dernière division de district comme l'équipe **CORMEILLAIS ACS 23**.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée car il n'y a pas d'équipe supérieure / inférieure dans la dernière division de district.

L'équipe de **CORMEILLAIS ACS 21** jouait le même jour : match n° 28941843 U14 D2 FOSSE FU21/ **CORMEILLAIS ACS 21**

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

JOUY LE MOUTIER FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER FRETTOISE ES

Match 28944267 du 05/04/2025 U14 D4 Poule F FRETTOISE ES 21 / VILLIERS LE BEL FC 22

Réserve confirmée le 07/04/2025 concernant la participation des joueurs de l'équipe de **VILLIERS LE BEL FC 22** à la rencontre citée ci-dessus, susceptibles d'avoir participé à + de 10 matchs avec les équipes supérieures alors que nous sommes dans les cinq dernières journées du championnat.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée car aucun des joueurs de l'équipe de **VILLIERS LE BEL FC 22** n'ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieures

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

FRETTOISE ES : DEBIT 43,50€



DOSSIER FRETTOISE ES

Match 28945970 du 06/04/2025 U16 D3 Poule C PIERRELAYE FC 21 /FRETTOISE ES 21

Réserve confirmée le 07/04/2025 au motif que trois joueurs de **PIERRELAYE FC 21** mutés hors période, sont inscrits sur la feuille de match alors que le règlement n'en autorise qu'un.

La Commission dit réserve irrecevable car insuffisamment motivée. Celle-ci doit être nominative.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

FRETTOISE ES : DEBIT 43,50€

DOSSIER MACCABI SARCELLES

Match 28426732 du 06/04/2025 CDM D1 ADAMOIS OL 5 / SARCELLES MACCABI 5

Réserve confirmée le 06/04/2025 au motif que des joueurs de l'équipe de **ADAMOIS OL 5** sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée car le club de **ADAMOIS OL** ne possède pas d'équipe supérieure en CDM.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

MACCABI SARCELLES : DEBIT 43,50€

DOSSIER GAFEPB

Match 28435064 du 30/03/2025 Séniors D3 poule C GAFEPB 1 / FONTENAY EN PARISIS 1

Réserve confirmée le 31/03/2025 au motif que trois joueurs de **FONTENAY EN PARISIS 1** mutés hors période, sont inscrits sur la feuille de match alors que le règlement n'en autorise que deux.

- M. Victor M. 2545035672
- M. Abderrezak S. 2545979454
- M. Yoann T. 2545927696

La commission dit réserves recevable et fondée, les trois joueurs cités ci-dessus sont mutation hors période.

La commission décrète match perdu par pénalité à **FONTENAY EN PARISIS 1** pour en attribuer le gain à **GAFEPB 1**

GAFEPB 1 : 2 buts 3 points

FONTENAY EN PARISIS 1 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

FONTENAY EN PARISIS FC : DEBIT 53,50€



HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMEE PAR SAINT OUEN L'AUMONE AS

Le club de l'AS ST OUEN L'AUMONE demande l'homologation d'un tournoi U10 prévu en date du 1/05/2025.

Le dossier étant complet, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.

DEMANDES EXPRIMEES PAR ST BRICE FC

Le club de ST BRICE FC demande l'homologation des tournois :

- U11F prévu en date du 29/05/2025
- U13F prévu en date du 29/05/2025

Les dossiers étant complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.

DEMANDES EXPRIMEES PAR ECOUEN FC

Le club de ECOUEN FC demande l'homologation des tournois :

- U8 prévu en date du 27/04/2025
- U11F prévu en date du 29/05/2025
- U13F prévu en date du 29/05/2025

Les dossiers étant complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF. Budet

La prochaine réunion se tiendra le lundi 14 avril 2025 à 14h.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 08 AVRIL 2025

Présents : M. Pézière – M. Senecal- M. Cokgul – Mme. SYLVESTRE

M. Macina (Comité)

Excusée : M. Podan Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF, les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F. à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

06/04 SENIORS D1 – ECOUEN FC / US PERSAN- MATCH N°28352002

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

06/04 SENIORS D2 POULE A – A PERSAN US 2 / ASSO A- MATCH N°28352359

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

06/04 ANCIENS D1 – RC ARGENTEUIL 31 / PERSAN PORTUGAIS ASC 31- MATCH N°28424813

RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

06/04 SENIORS D2 POULE B – GONESSE RC 2 / RC ARGENTEUIL 2- MATCH N°28352619

RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

COURRIERS DES CLUBS

VIARMES ASNIERES

Courriel du 04/04/2025

Merci de nous fournir un arrêté municipal et nous indiquer la liste des matchs concernés avec le numéro des matches

CORMEILLAIS

Courriel du 11/04/2025

Critérium +45 ans Poule B

Match n°28895258 du 11/04/2025

SOISY / CORMEILLES EN PARISIS

Ce match est bien sur une journée de matches remis, soit le 11/05/ 2025

MACCABI SARCELLES

Courriel du 04/04/2025

CDM D1

Match n°28426719 du 13/04/2025

SARCELLES MACCABI 5 / CERGY PORTUGAIS

Pour donner suite à l'indisponibilité du terrain, ce match est reporté au 11/05/2025 sur une date de matches remis

SAINT LEU

Courriel du 08/04/2025

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande, pas de notification sur une inversion de rencontre pour le match retour

Critérium +55 ans Poule B

Match n°28430742 du 13/04/2025

CORMEILLAIS ACS 41 / SAINT LEU FC 40

Le match se jouera sur les installations de l'ACS Cormeillais

ENT. BEAUMONT MOURS

Courriel du 08/04/2025

Seniors D4 Poule C





Match n°28436083 du 04/05/2025

MONSOULT BAILLET US 2 / ENT. BEAUMONT MOURS 1

En application de l'article 23.8 du RS du DVOF, le match n°28436083 se jouera sur les installations de Beaumont Mours (les frais d'arbitrage restant à la charge du club de Montsoul Baillet)

SOISY

Courrier du 04/04/2025

Critérium +45 ans

La Commission ne peut répondre à votre demande : manquent catégorie +45 ans A ou B, n° de matches concernés par cette fermeture

COSMO TAVERNY

Courrier du 07/04/2025

U16 D1

Match n°28944502 du 30/03/2025

OSNY FC 21 / COSMO TAVERNY 21

Suite erreur administrative, annulation du Forfait de Cosmo Taverny et annulation de l'amende de 30€ à la suite de la décision de CDPME du 25/03/2025

JOUY LE MOUTIER

Courrier du 04/04/2025 et 08/04/2025

Seniors D1

Match n°28351983 du 30/03/2025

GOUSSAINVILLE FC/ JOUY LE MOUTIER FC

Suite a erreur administrative le match est reporté au 01/05/2025

MATCHES À JOUER FOOTCLUBS**GOUSSAINVILLE**

U16 D3 Poule C

Match n°28946397 du 13/04/2025

GOUSSAINVILLE FC 2 / MENU COURT AS 2

Nouvelle date : 11/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT LEU

Critérium +55 ans Poule B

Match n°28430753 du 06/04/2025

HERBLAY ES 10 / SAINT LEU FC 10

Nouvelle date : 27/04/2025

Motif : nombre important de joueurs blessés

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VIARMES ASNIERES

Critérium + 45 ans Poule B

Match n°28431004 du 13/04/2025

VIARMES ASNIERES OL 5 / NEUVILLE S/Oise AS 5

Nouvelle date : 27/04/2025

Motif : indisponible le dimanche 13 AVRIL 2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

PORTUGAIS PAIX ET VIVRE

CDM D1

Match n°28426712 du 27/04/2025

THILLAY VAUD'HERLAND 5 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 5

Match reporté au 11/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VALLEE DU SAUSSERON

Anciens D3 Poule C

Match n°28425630 du 27/04/2025

ENT. PERSAN BEAUMONT 32 / VALLEE DU SAUSSERON 31

Match à jouer le 01/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

THILLAY VAUD'HERLAND

Anciens D2 Poule A

Match n°28424949 du 06/04/2025

THILLAY VAUD'HERLAND / ECOUEN FC 32

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

U16 D3 Poule A

Match n°28945314 du 22/09/2025

CORMEILLAIS ACS 23 / BRUYERES BERNES USM

Match à jouer le 27/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

U16 D3 Poule A

Match n°28945305 du 15/12/2024

BRUYERES BERNES USM / ERMONT ACF 22

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL RC

U14 D1

Match n°28941174 du 10/05/2025





ARGENTEUIL RC 2 / ARGENTEUIL FC 1

Match à jouer le 12/04/2025

Nouvelle heure : 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

OSNY

U15 D1 Poule A

Match n°28429257 du 05/04/2025

OSNY FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

Match à jouer le 26/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

COURDIMANCHE

U14 D4 Poule A

Match n°28943063 du 05/04/2025

COURDIMANCHE AS 21 / HERBLAY ES 22

La COC décide match à jouer le 01/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BEZONS

U14 D3 Poule B

Match n°28942586 du 05/04/2025

BEZONS USO 22 / MONTMORENCY FC 31

La Commission décide match à jouer le 26/04/2025

Nouvelle installation : Stade Mandelà à MONTMORENCY

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CORMEILLAIS

Critérium +55 ans Poule B

Match n°28430664 du 23/02/2025

CORMEILLAIS ACS 41 / EAZANVILLE ECOUEN US 41

La Commission décide match à jouer le 04/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RESULTAT

SAINT LEU

U16 D1

Match n° 28944516 du 06/04/2025

OSNY / SAINT LEU

OSNY	0pt	0but
------	-----	------

SAINT LEU	3pts	4buts
-----------	------	-------

MATCHES PERDUS PAR PENALITE

PERSAN

U14 D2 Poule A

Match n° 28941851 du 05/04/2025

PERSAN AAS/ COSMO TAVERNY

PERSAN	0 but	- 1 pt
--------	-------	--------

COSMO TAVERNY	0 but	3 pts
---------------	-------	-------





Pénalité de -1 point pour Persan FMI indisponible, pas de feuille de match papier

GONESSE

U16 D3 Poule C

Match n° 28945950 du 30/03/2025

GONESSE RC 22 / MARLY ES 22

GONESSE RC 22	0 but	- 1 pt
---------------	-------	--------

MARLY ES 22	5 but	3 pts
-------------	-------	-------

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE**BELLOY SAINT MARTIN**

Seniors féminines D1

Match n°29685908 du 05/04/2025

CERGY PONTOISE FC 22 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 1

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1	0 but	-1 pt
---------------------------	-------	-------

CERGY PONTOISE FC 22	5 buts	3 pts
----------------------	--------	-------

SURVILLIERS

U14 D4 Poule F

Match n°28944263 du 05/04/2025

GONESSE RC 23 / SURVILLIERS AVENIR 21

SURVILLIERS AVENIR 21	0 but	-1 pt
-----------------------	-------	-------

GONESSE RC 23	5 buts	3 pts
---------------	--------	-------

MARLY

U14 D3 Poule C

Match n°28942814 du 05/04/2025

MARLY LA VILLE ES 21 / DEUIL ENGHIE FC 22

DEUIL ENGHIE FC 22	0 but	-1 pt
--------------------	-------	-------

MARLY LA VILLE ES 21	5 buts	3 pts
----------------------	--------	-------

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE**THILLAY VAUD'HERLAND**

Anciens D3 Poule A

Match n°28425195 du 30/03/2025

BELLOY SAINT MARTIN ASC 31 / THILLAY VAUD'HERLAND 32

THILLAY VAUD'HERLAND 32	Amende 30€
-------------------------	------------

THILLAY VAUD'HERLAND 32	0 but	-1 pt
-------------------------	-------	-------

BELLOY SAINT MARTIN ASC 31	5 buts	3 pts
----------------------------	--------	-------

FRETTOISE

Seniors D4 Poule A

Match n°29269364 du 30/03/2025

DEUIL ENGHIE FC 2 / FRETTOISE ES 2

FRETTOISE ES 2	Amende 30€
----------------	------------

FRETTOISE ES 2	0 but	-1 pt
----------------	-------	-------

DEUIL ENGHIE FC 2	5 buts	3 pts
-------------------	--------	-------



**ARGENTEUIL FC**

16 D3 Poule A

Match n°28945361 du 30/03/2025

BRUYERES BERNES USM 21 / ARGENTEUIL FC 23

ARGENTEUIL FC 23 Amende 30€

ARGENTEUIL FC 23 0 but -1 pt

BRUYERES BERNES USM 21 5 buts 3 pts

ST PRIX ES

Seniors D3 Poule A

Match n°28352854 du 23/03/2025

BOUFFEMONT ACF 1 / SAINT PRIX ES 1

SAINT PRIX ES 1 Amende 30€

SAINT PRIX ES 1 0 but -1 pt

BOUFFEMONT ACF 1 5 buts 3 pts

CHAMPAGNE SFC

U18 D3 Poule A

Match n°28947536 du 06/04/2025

ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON 21 / VIARMES ASNIERES OL 21

ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON 21 Amende 30€

ENT. CHAMPAGNE SAUSS 1 0 but -1 pt

VIARMES ASNIERES OL 21 5 buts 3 pts

ROISSY

Anciens D2 Poule A

Match n°28424947 du 06/04/2025

VAUREAL FCM 31 / ROISSY EN FRANCE US 31

ROISSY EN FRANCE US 31 Amende 30€

ROISSY EN FRANCE US 31 0 but -1 pt

VAUREAL FCM 31 5 buts 3 pts

ESSG

Critérium + 55 ans Poule B

Match n°28430735 du 30/03/2025

ESSG 40 / EZANVILLE ECOUEN US 41

ESSG 40 Amende 30€

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE**SARCELLES**

U18 D2 Poule B

Match n°28947385 du 30/03/2025

COSMO TAVERNY 21 / SARCELLES AAS 23

SARCELLES AAS 23 Amende 35€

SARCELLES AAS 23 0 but -1 pt

COSMO TAVERNY 21 5 buts 3 pts

PUISEUX LOUVRES

U16 D3 Poule A

Match n°28945358 du 30/03/2025

PUISEUX LOUVRES 95 21 / PONTOISIENNE JS 21

PUISEUX LOUVRES 95 21 Amende 35€

PUISEUX LOUVRES 95 21 0 but -1 pt

PONTOISIENNE JS 21 5 buts 3 pts





NEUVILLE AS

Seniors D3 Poule C

Match n°28435084 du 06/04/2025

FONTENAY EN PARISIS 1 / NEUVILLE SUR OISE AS 1

NEUVILLE SUR OISE AS 1 Amende 35€

NEUVILLE SUR OISE AS 1 0 but -1 pt

FONTENAY EN PARISIS 5 buts 3 pts

**3EME FORFAIT SANS AMENDE QUI GENERE FORFAIT
GENERAL**

PUISEUX LOUVRES

U16 D3 Poule A

Match n°28945378 du 06/04/2025

ACADEMIE ERMONT CL 22 / PUISEUX LOUVRES 95 21

ADAMOIS

U18 D2 Poule A

Match n°28947270 du 06/04/2025

ADAMOIS OL 22 / MARLY LA VILLE ES 22

FORFAIT GENERAL

PUISEUX LOUVRES

U16 D3 Poule A

Pénalité de 110€

ADAMOIS

U18 D2 Poule A

Pénalité de 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
M. SYLVESTRE





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 07 avril 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau.
Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

GONESSE RC 1

U11F poule A

Mail du 31 mars 25

Accusé réception de votre feuille de match





MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

08 avril 2025**ST PRIX ES 2****Footclub du 07/04/25****U13F-poule C**

Journée 7, match 30119543 du 24/05/25 reçoit MONTMORENCY FC 1

Nouvelle date : **08/04/25**Nouvel horaire : **19h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

12 avril 2025**ENT BEAUMONT MOURS 1****Footclub du 20/03/25****U11F-poule B**

Journée 5, match 30119141 du 29/03/25 reçoit GARGES GONESSE FCM 1

Nouvelle date : **12/04/25** ; à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

MERY-MERIEL FC 1**Footclub du 25/03/25****U13F-poule B**

Journée 4, match 53124287 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Nouvelle date : **12/04/25** à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

GROSLAY FC 1**Footclub du 26/03/25****U13F-poule C**

Journée 4, match 53124289 reçoit TAVERNY COSMO 1

Changement d'installation : **Complex sportif Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la sourde) Deuil la Barre**Nouvelle date : **12/04/25**Nouvel horaire : **9h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

TAVERNY COSMO 1**U11F-poule A****Mail du 04/04/25**

Journée 6, match 30119089 reçoit GONESSE RC1

Nouvelle date : **12/04/25** ; à 11h00

Accord de la commission féminine

19 avril 2025**PERSAN US 03 1****Footclub du 10/03/25****U11F-poule C**

Journée 4, match 30119167 se déplace à MERY-MERIEL FC 1

Nouvelle date : **19 avril 2025** à 11h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

28 avril 2025

**MONTMORENCY FC 1****Footclub du 07/04/25****U13F-poule C**

Journée 5, match 30119534 du 03/05/25 contre ST BRICE FC 2 à ST BRICE

Nouvelle date : **28 avril 2025****Nouvel horaire : 18h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

03 mai 2025**ST OUEN L'AUMONE AS 1****U11F-poule C****Footclub du 03/04/25**

Journée 5, match 30119169 du 12/04/25 reçoit FC2M 1

Nouvelle date : **03/05/25** ; à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**SARCELLES AAS 1****U11F-poule A**

Journée 5, match 30119084 reçoit ESSG/SOISY 1

1^{er} appel le 31/03/252^{ème} appel le 07/04/25**ST PRIX ES****Plateau U7F du 29 mars 25**1^{er} appel le 31/03/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 22^{ème} appel le 07/04/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2**ST PRIX ES****Plateau U9F du 29 mars 25**1^{er} appel le 31/03/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2 et GONESSE RC2^{ème} appel le 07/04/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2 et GONESSERC**FORFAITS AVISES****FORFAITS****AMENDES****CHALLENGE U11F****LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :****ERMONT AMS 1****CERGY-PONTOISE FC 1****FRANCONVILLE FC 1****ST BRICE FC 1****COSMO TAVERNY 1****GONESSE RC 1****ENTENTE ESSG/SOISY 2****MERY MERIEL FC 1**



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 08 AVRIL 2025

Comité restreint

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





RESTITUTION TROPHÉES

Après plusieurs relances exprimées dans les Procès-Verbaux précédents, les clubs suivants n'ont toujours pas restitué les trophées des CVO de la saison dernière.

La Commission décide d'appliquer la sanction financière telle que prévue à l'Annexe Financière du Règlement du DVOF.

AMENDE : 160€

- **VAUREAL FCM** : CVO Anciens
- **ST LEU 95 FC** : CVO +55
- **ARGENTEUIL RC** : CVO U16

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - ANCIENS

La demande de report de la rencontre numéro 53263124, opposant **ECOUEEN FC 31** à **ST LEU 95 FC 31**, prévue le 20/04/2025 à 9h30, est refusée. Le motif invoqué n'est pas valable. La rencontre est donc maintenue au 20/04/2025 à 9h30.

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - SENIORS CHALLENGE COUTELIER

La rencontre numéro 53263300, en accord avec les deux équipes concernées, opposant **PERSAN US 1** à **GOUSSAINVILLE FC 1**, prévue le 20/04/2025 à 9h30, se déroulera le 23/04/2025 à 20h00 sur les installations de **PERSAN US**



**FINALES DES COUPES DU COMITE**

Les équipes doivent se présenter 1h15 avant le début de la rencontre

Le déroulé de la journée se présente comme suit :

- ✓ **Finale Anciens sur terrain synthétique**
 - Échauffement à partir de 8h45 avec les chasubles (obligatoire) ;
 - Retour aux vestiaires 9h15 ;
 - Présentation des équipes à 9h25 avec chasubles ;
 - Début de la rencontre 9h30 ;
 - Reprise de la 2eme période 10h30 ;
 - Fin de la rencontre 11h15 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses.

- ✓ **Finale U16 sur terrain pelouse naturelle**
 - Échauffement à partir de 9h15 avec les chasubles (obligatoire) ;
 - Retour aux vestiaires 9h45 ;
 - Présentation des équipes à 9h55 avec chasubles ;
 - Début de la rencontre 10h00 ;
 - Reprise de la 2eme période 11h00 ;
 - Fin de la rencontre 11h45 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses.

Pose de 12h à 13h00

- ✓ **Finale U14 sur terrain synthétique**
 - Échauffement à partir de 13h00 avec les chasubles (obligatoire) ;
 - Retour aux vestiaires 13h30 ;
 - Présentation des équipes à 13h40 avec chasubles ;
 - Début de la rencontre 13h45 ;
 - Reprise de la 2eme période 14h35 ;
 - Fin de la rencontre 15h15 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses.

- ✓ **Finale Séniors sur terrain pelouse naturelle**
 - Échauffement à partir de 14h15 avec les chasubles (obligatoire) ;
 - Retour aux vestiaires 14h45 ;
 - Présentation des équipes à 14h55 avec chasubles ;
 - Début de la rencontre 15h00 ;
 - Reprise de la 2eme période 16h00 ;
 - Fin de la rencontre 16h45 ;
 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de deux fois ¼ heure ;
 - En cas d'égalité à la fin des prolongations, séance de tirs aux buts ;
 - Remise des récompenses

Fin de la compétition.

Remise plaquette de la compétition à l'organisation.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 7 AVRIL 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

BEAUCHAMP AS : Mail du 01 04 25

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur match de critérium U12 – série 3 poule C du 16 03 25 contre ENTENT BEAUMONT MOURS 23. La commission vous rappelle que la feuille de match papier est à compléter avant le début du match.

BRUYERES BERNES USM : Mail du 04 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau du 05/04/25 à ARNOUVILLE FAS

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 03 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U11 du 05/04/25 à VALLEE DE SAUSSERON

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 03 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 05/04/25 à VIARMES ASNIERES OL

ECOUEN FC : Mail du 07 04 25

Pris note du forfait avisé de vos 3 équipes sur rencontres de critérium U12 – série 3 poules A – B & C du 12/04/25 à GARGES FCM

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 03 04 25

Pris note du forfait avisé d'1 de vos équipes U9 sur centre du plateau du 05/04/25 à MAGNY FC

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 03 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau du 05/04/25 à NEUVILLE AS

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 03 04 25

Pris note de votre demande concernant différentes amendes. La commission vous rappelle que le détail des amendes est publié dans chaque PV. De plus la commission vous rappelle qu'il est possible à chaque club visiteur de contrôler du dépôt de sa feuille de présence dans FAL : sur la ligne du plateau il est noté « à transmettre » ou « transmise ».



**ENTENTE SSG : Mail du 07 04 25**

Pris note de votre réponse concernant le 2^{ème} de feuille de match. La commission annule la relance

EZANVILLE US : Mail du 03 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau du 05/04/25 à MAGNY FC

EZANVILLE US : Mail du 03 04 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau du 05/04/25 à PUISEUX LOUVRES FC

FONTENAY FC : Mail du 04 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau du 05/04/25 à CHAMPAGNE SFC

HERBLAY ES : Mail du 02 04 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 05/04/25 du fait de l'organisation de la finale départementale du Festival Foot U13.

HERBLAY ES : Mail du 02 04 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau du 05/04/25 à MAGNY FC

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 04 04 25

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U9 du 05/04/25 : Stade Jean Loustau – Rue Pierre de Coubertin à CERGY

MENUCOURT AS : Mail du 02 04 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau du 05/04/25 à MARCOUVILLE CITY CPA

MERY MERIEL FC : Mail du 02 04 25

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U9 du 05/04/25 : Stade Municipal – Rue du Port à MERIEL

ST LEU FC : Mail du 02 04 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 05/04/25. La commission regrette d'être avertie si tardivement.

ST OUEN AS : Mail du 02 04 25

Pris note de votre demande concernant l'horaire du centre de Coupe du COMITÉ U12. Les horaires sont identiques aux tours précédents : 13h30 l'épreuve de jonglerie et 14h00 les rencontres.

ST OUEN AS : Mail du 31 03 25

Pris note de votre demande concernant le centre n° 6 du Challenge du 10 du 29/03/25. La commission vous confirme qu'après chaque tour des Challenges U10 & U11, Coupe du Comité U12 et Festival Foot U13, un contrôle administratif est effectué avant la validation des résultats.

ST PRIX ES : Mail du 02 04 25

Pris note de votre réclamation concernant le forfait non avisé de votre équipe U13. Après vérification la commission annule l'amende.

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 07 04 25

Pris note de votre demande de reporter un match. La commission vous rappelle que les demandes de dérogation de date ou d'horaire sont à effectuer via FOOTCLUB – Épreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions Officielles – Rencontres et dans la case « Épreuves / Phase » vous choisissez le match concerné

VAUREAL FCM : Mail du 08 04 25

Pris note de la réception de la feuille récapitulative du plateau U9 du 05/04/25

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 05 04 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau du 05/04/25 à BRUYERES BERNES USM





VEMARS ST WITZ FC : Mail du 08 04 25

Pris note de votre demande de jouer les matchs U10 & U11 du 12/04/25 à 9h30.

Accord du club adverse

Accord de la commission

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 08 04 25

Pris note de votre demande de jouer les matchs U12 & U13 du 12/04/25 à 9h30 à MONTSOULT BAILLET US

La commission est dans l'attente de l'accord du club adverse.

VEXIN AS : Mail du 02 04 25

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U9 du 05/04/25 : Stade Municipal – Rue de la Comte à VIGNY

VEXIN AS : Mail du 04 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur rencontres de critérium U10 – série 2 poule B du 05/04/25 contre ARGENTEUIL RC

VEXIN AS : Mail du 04 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U13 – série 1 poule E du 05/04/25 contre ST OUEN AS. La commission déclare votre équipe U13 forfait général.

FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 5 Avril 2025

Ce samedi 5 Avril se déroulait la Phase Finale Départementale du Festival Foot U13F et U13G, manifestation visant à associer le sportif à l'éducatif. Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines : 8 équipes féminines et 16 équipes masculines issues des qualifications étaient présentes au Stade des Beauregards à HERBLAY.

Après le briefing du CTDAP Yves ALLARD auprès des éducateurs de chaque équipe, tous les joueur(se)s ont participé aux différentes épreuves : matchs, conduites de balle, jonglerie et quiz.

Ces activités étaient encadrées par les techniciens du DVOF, les membres de la Commission Technique, les éducateurs en certification de diplôme et les membres des commissions féminines et foot animation.

La commission tient à féliciter tous les joueurs et joueuses pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité et le club d'HEBLAY pour le prêt de leurs installations et la disponibilité de leurs dirigeant(e)s
- La Commission Technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves
- Les Arbitres officiels du DVOF et l'encadrement de la CDA.
- Les Membres de la Commission Féminine

Les équipes de CERGY PONTOISE FC & VAUREAL FCM (pour les U13G) et de l'Entente SSG/ SAM FC (pour les U13F) sont qualifiées pour la Finale Régionale du 3 Mai 2025 à MITRY MORY.





Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	 Entente ESSG/FCSAM	192	57	60	44	32	385
2	 Sarcelles AAS	204	43	40	37	27	351
3	 Ermont AMS	180	60	54	56	39	349
4	 Eragny FC	168	26	7	44	31	276
5	 St Brice FC	120	40	5	53	32	250
6	 Argenteuil RC	120	20	24	39	27	230
7	 Cergy-Pontoise FC	132	20	5	40	30	227
8	 Cosmo Taverny	84	5	7	22	35	113

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	 Cergy-Pontoise FC	300	29	58	39	36	462
2	 Vauréal FCM	228	26	44	39	28	365
3	 Sarcelles AAS	168	60	56	36	31	351
4	 Entente SSG	180	26	36	38	38	318
5	 Osny FC	168	30	32	44	37	311
6	 Deuil-Enghien FC	180	40	16	36	36	308
7	 St Ouen AS	180	28	60	38	35	301
8	 Villiers FC	144	23	29	41	40	277
9	 Franconville FC	120	52	29	43	27	271
10	 Persan US	156	40	54	31	25	266
11	 St Brice FC	132	38	29	31	27	257
12	 Cosmo Taverny	108	47	19	36	41	251
13	 St Leu FC	132	12	35	28	36	243
14	 Argenteuil RC	132	33	36	45	36	242
15	 Garges FCM	156	5	9	41	29	240
16	 Herblay ES	60	6	5	35	32	58



**AUDITION****Pour le club de ST BRICE**

- Mr BELKHEDRA Amaury – Licence n° 2 547 787 549 : Responsable Équipe ST BRICE FC 3
- Mr BOUGRAF Sofiane – Licence n° 2 546 423 662 : Responsable Équipe ST BRICE FC 1
- Mr MACINA Claude – Licence n° 2 545 430 128 : Représentant du Club

Pour le club de FRANCONVILLE FC

- Mr PINTO MARQUES - Responsable Équipe FRANCONVILLE FC 1 – Absence Excusée
- Mr PETROT Cyril – Licence n° 2 310 938 241 : Représentant du Club

Pour le club de ST PRIX ES

- Mr GUECHTAL Younes – Licence n° 2 546 845 090 : Responsable Équipe ST PRIX ES 1
- Mr JASMIN Rollin – Licence n° 2 339 999 414 : Représentant du Club

A la suite du centre n° 5 du Challenge U10 du 30/03/25 à FRANCONVILLE FC, la commission a entendu les personnes présentes. L'éducateur de St BRICE FC confirme que les joueurs inscrits sur la feuille de présence de l'équipe de St BRICE FC 1 ont bien participé à la jonglerie et aux matchs. Néanmoins l'éducateur de FRANCONVILLE FC présent sur le centre, précise par téléphone, que lors de la jonglerie, à l'appel du joueur n°1 de ST BRICE FC 1, ce dernier a déclaré ne pas s'appeler AUGUSTIN mais JULES.

L'éducateur de ST PRIX ES est dans l'incapacité de reconnaître physiquement les joueurs sur les photos.

A la suite du mail de FRANCONVILLE FC, le District a récupéré des photos et vidéos de l'équipe concernée sur la page Facebook du club de ST BRICE FC et autres réseaux sociaux. La commission constate que la photo du gardien de l'équipe de ST BRICE FC 1 ne correspond pas à la photo du joueur inscrit sur la feuille de présence.

La commission décide donc de disqualifier l'équipe de ST BRICE FC 1 pour participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de présence.

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçues comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8/U9 Niveau 1 du 22 03 25

OSNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8-U9 niveau 1 sur le site n° 3 à ST OUEN AS

PLATEAU U8 Niveau 2 du 22 03 25

EN BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U8 niveau 2 sur votre site le n° 6 à ENT BEAUMONT MOURS

US PERSAN : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur le site n° 6 à ENT BEAUMONT MOURS

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur le site n° 10 à SFC CHAMPAGNE

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur le site n° 13 à PIERRELAYE FC





GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur le site n° 16 à SAINT BRICE FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U8 niveau 2 sur votre site le n° 17 à GOUSSAINVILLE FC

PLATEAU U9 Niveau 2 du 22 03 25

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 2 à ARNOUVILLE FAS

MERY MERIEL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 4 à AS ERAGNY FC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 5 à AUVERS ENNERY FC

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 7 à COURDIMANCHE AS

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 7 à COURDIMANCHE AS

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 7 à COURDIMANCHE AS

VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 7 à COURDIMANCHE AS

MAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 9 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

GONESSE RC : 1^{er} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 13 à GONESSE RC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 15 à MONTMORENCY FC

MONTSOULT BAILLET : 1^{er} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 16 à MONTSOULT BAILLET

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES

COUPE DU COMITE U12

- Centre n° 4 : ERMONT AMS

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES DU CHALLENGE U10 & U11

CHALLENGE U10

- Centre n° 2 : MONTMORENCY FC
- Centre n° 4 : CORMEILLAIS ACS
- Centre n° 8 : ADAMOIS OL

CHALLENGE U11

- Centre n° 6 : MERY MERIEL FC



**2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM****ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U12

ERAGNY FC 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30186614 – critérium U12 série 1 poule B du 29/03/25 contre GONESSE RC 22

COURDIMANCHE AS 21 & 22 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30177883 & 30177911 – critérium U12 série 2 poules G & H du 29/03/25 contre MONTMORENCY FC 21 & 22

ECOUEN FC 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30177896 & 30178024 – critérium U12 série 3 poules A & B du 29/03/25 contre BEZONS USO 21 & 22

GARGES FCM 23 & 24 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30178026 & 30178054 – critérium U12 série 3 poules B & C du 29/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 22 & 23

BEAUCHAMP AS 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30178027 – critérium U12 série 3 poule B du 29/03/25 contre ARGENTEUIL RC 23

ERMONT AMS 23 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30186610 – critérium U12 série 1 poule B du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21

CRITERIUM U13

PIERRELAYE FC 3 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 53049539 – critérium U13 série 1 poule C du 29/03/25 contre GARGES FCM 4

BEZONS USO 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 53049642 & 53049670 – critérium U13 série 2 poule A & B du 29/03/25 contre VAUREAL FCM 1 & 2

AMENDES

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°5 à BOUFFEMONT FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°5 à BOUFFEMONT FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°15 à GOUSSAINVILLE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°15 à GOUSSAINVILLE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur le site n°15 à GOUSSAINVILLE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur le site n°16 à GROSLAY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°18 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°18 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

VEIXIN AS : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur le site n°19 à PIERRELAYE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°20 à PUISEUX LOUVRES FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°20 à PUISEUX LOUVRES FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

THILLAY ESM : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site n°25 à THILLAY ESM malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

THILLAY ESM : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 15/03/25 sur votre site le n°25 à THILLAY ESM malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Absence non excusée sur le plateau U8 du 22/03/25 – site n° 5 à ECOUEN FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €





MAGNY FC : Absence non excusée sur le plateau U8 du 22/03/25 – site n° 9 à FRETTOISE ES
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

BEAUCHAMP AS : Absence non excusée sur le plateau U9 du 22/03/25 – site n° 4 à ERAGNY AS
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

BEZONS USO : Absence non excusée sur le plateau U9 du 22/03/25 – site n° 6 à CERGY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

ENTENTE BOISSY CHARS : Absence non excusée sur le plateau U9 du 22/03/25 – site n° 6 à CERGY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

COSMO TAVERNY : Absence non excusée sur le plateau U9 du 22/03/25 – site n° 10 à EZANVILLE ECOUEN -
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

VEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 22/03/25 – site n° 11 à FOSSES FU Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

Amende : 50 €

GOUSSAINVILLE FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 22/03/25 – site n° 14 à MARLY LA VILLE Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

ST BRICE FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 22/03/25 – site n° 14 à MARLY LA VILLE Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : Non réception des feuilles de matchs n° 30157396 – 30157439 & 30157498 – critérium U10 série 3 poules A – B & C du 22/03/25 contre ADAMOIS OL 21 - 22 & 23 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Amende : 52€ x 3 = 156€

THILLAY ESM 21 : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30148264 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre FOSSES UF 22

Amende : 15€

SURVILLIERS AVENIR 21 : Non réception de la feuille de match n° 30148266 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC 23 : Non réception de la feuille de match n° 30149529 – critérium U10 série 2 poule H du 22/03/25 contre GONESSE RC 23 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission





Amende : 52€

ST OUEN AS 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 53043169 & 53043219 – critérium U11 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre MENU COURT AS 1 & 2 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€ X 2 = 104€

PERSAN US 1 : Non réception de la feuille de match n° 53043170 – critérium U11 série 2 poule A du 22/03/25 contre ST PRIX ES 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

THILLAY ESM 21 : Non réception de la feuille de match n° 30176225 – critérium U12 série 1 poule C du 22/03/25 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

ARGENTEUIL RC 22 : Non réception de la feuille de match n° 30177993 – critérium U12 série 3 poule A du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

SARCELLES AAS 2 : Non réception de la feuille de match n° 53049596 – critérium U13 série 1 poule E du 15/03/25 contre FRETTOISE ES 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

VEXIN AS : Forfait général après parution de calendriers, de votre équipe 1 sur critérium U13 – série 1 poule E
Amende : 50€

ANNULATION D'AMENDES

ST PRIX ES 2 : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 53049726 – critérium U13 – Série 1 Poule A du 29/03/25 contre COSMO TAVERNY 3
Amende : 20€

MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES FIN DE SAISON

Finale des Challenges U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025 - Stade Salif Keita à CERGY PONTOISE

Finale de la Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025 - Stade Georges Glatigny à ST PRIX

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 14 Avril 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 07 avril 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F**DATES ET LIEUX DES CENTRES**

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau.
Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

GONESSE RC 1

U11F poule A

Mail du 31 mars 25

Accusé réception de votre feuille de match





MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

08 avril 2025**ST PRIX ES 2****Footclub du 07/04/25****U13F-poule C**

Journée 7, match 30119543 du 24/05/25 reçoit MONTMORENCY FC 1

Nouvelle date : **08/04/25**Nouvel horaire : **19h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

12 avril 2025**ENT BEAUMONT MOURS 1****Footclub du 20/03/25****U11F-poule B**

Journée 5, match 30119141 du 29/03/25 reçoit GARGES GONESSE FCM 1

Nouvelle date : **12/04/25** ; à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

MERY-MERIEL FC 1**Footclub du 25/03/25****U13F-poule B**

Journée 4, match 53124287 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Nouvelle date : **12/04/25** à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

GROSLAY FC 1**Footclub du 26/03/25****U13F-poule C**

Journée 4, match 53124289 reçoit TAVERNY COSMO 1

Changement d'installation : **Complex sportif Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la sourde) Deuil la Barre**Nouvelle date : **12/04/25**Nouvel horaire : **9h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

TAVERNY COSMO 1**U11F-poule A****Mail du 04/04/25**

Journée 6, match 30119089 reçoit GONESSE RC1

Nouvelle date : **12/04/25** ; à 11h00

Accord de la commission féminine

19 avril 2025**PERSAN US 03 1****Footclub du 10/03/25****U11F-poule C**

Journée 4, match 30119167 se déplace à MERY-MERIEL FC 1

Nouvelle date : **19 avril 2025** à 11h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

28 avril 2025

**MONTMORENCY FC 1****Footclub du 07/04/25****U13F-poule C**

Journée 5, match 30119534 du 03/05/25 contre ST BRICE FC 2 à ST BRICE

Nouvelle date : **28 avril 2025****Nouvel horaire : 18h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

03 mai 2025**ST OUEN L'AUMONE AS 1****U11F-poule C****Footclub du 03/04/25**

Journée 5, match 30119169 du 12/04/25 reçoit FC2M 1

Nouvelle date : **03/05/25** ; à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**SARCELLES AAS 1****U11F-poule A**

Journée 5, match 30119084 reçoit ESSG/SOISY 1

1^{er} appel le 31/03/252^{ième} appel le 07/04/25**ST PRIX ES****Plateau U7F du 29 mars 25**1^{er} appel le 31/03/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 22^{ième} appel le 07/04/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2**ST PRIX ES****Plateau U9F du 29 mars 25**1^{er} appel le 31/03/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2 et GONESSE RC2^{ième} appel le 07/04/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2 et GONESSERC**FORFAITS AVISES****FORFAITS****AMENDES****CHALLENGE U11F****LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :****ERMONT AMS 1****CERGY-PONTOISE FC 1****FRANCONVILLE FC 1****ST BRICE FC 1****COSMO TAVERNY 1****GONESSE RC 1****ENTENTE ESSG/SOISY 2****MERY MERIEL FC 1**



COMMISSION FMI

Réunion électronique du 10 avril 2025

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD
MM. GARCIA DANTAS – MACINA- PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "*Non-utilisation de la FMI*" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "*Documents - FMI*".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "*Non-utilisation de la FMI*" de la part du club recevant.





NON-UTILISATION FMI

AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 31/03 - 06/04

CRITÉRIUM

AVERTISSEMENT MONTMAGNY FC

MONTMAGNY FC 1 – BELLOY ST MARTIN ASC 1

Critérium U15 F / Phase 2 / Poule B

Match n°30155146 du 05/04/25

AVERTISSEMENT MONTSOULT BAILLET US

MONTSOULT BAILLET US 1 – GAFEPB 1

Critérium U10 Série 1 / Phase 2 - Expérimentale / Poule B

Match n°30148245 du 05/04/25

CHAMPIONNAT FOOT À 11

AVERTISSEMENT CHAMPAGNE 95 SFC

CHAMPAGNE 95 SFC 2 – PONTOISIENNE JS 2

U14 D4 – Poule D

Match n°28943499 du 05/04/25

AVERTISSEMENT ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 10 – ERAGNY FC 10

U14 D4 – Poule B

Match n°28430749 du 06/04/25

AVERTISSEMENT ERAGNY FC

ERAGNY FC 2 – VAUREAL F. C. M. 2

Critérium Plus de 55 Ans – Poule B

Match n°28885943 du 05/04/25

AVERTISSEMENT MONTMAGNY FC

MONTMAGNY FC 1 – MAGNY EN VEXIN FC 1

Seniors D3 – Poule C

Match n°28435085 du 06/04/25

AVERTISSEMENT NEUVILLE S/ OISE AS

NEUVILLE S/ OISE AS 1 – GOUSSAINVILLE FC 2

Anciens D3 – Poule C

Match n°28425649 du 06/04/25

AVERTISSEMENT OSNY F.C.

OSNY F.C. 1- ST LEU 95 FC 1

Anciens D3 – Poule C

Match n°28944516 du 06/04/25

AVERTISSEMENT PERSAN U.S.

PERSAN U.S. 2 – ST OUEN L'AUMONE AS 3

Seniors D2 – Poule A

Match n°28352359 du 06/04/25





AVERTISSEMENT PERSAN U.S.

PERSAN U.S. 1 – PIERRELAYE FC 1

U18 D2 – Poule A

Match n°28947269 du 06/04/25

AMENDES FMI SEMAINE 31/03 - 06/04

En cas de 2ème avertissement à la suite d'une non-utilisation de FMI de l'équipe reconnue, l'article 44.4 du RS du DVO stipule que la sanction sera une amende de 100€.

BRUYERES BERNES USM / 100€

BRUYERES BERNES USM 1 – BOUFFEMONT ACF 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°30176109 du 05/04/25

CORMEILLAIS A.C.S. / 100€

CORMEILLAIS A.C.S. 1 – CHAUMONTEL LUZARCHES 1

Critérium U13 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule D

Match n°53049574 du 05/04/25

RC ARGENTEUIL / 100€

RC ARGENTEUIL 1 – DEUIL ENGHEN FC 1

Critérium U11 F / Phase 2 / Poule B

Match n°30119144 du 05/04/25

COURRIERS CLUBS

CSM EAUBONNE FOOT

Mail du 06/04

Pris connaissance de votre mail nous informant d'un dysfonctionnement de la tablette lors de la réalisation de la FMI durant la rencontre n°28894028 de vos CDM D2 le 06/04/25. Pensez à prendre des photos lorsque vous rencontrez le moindre problème sur la tablette afin d'illustrer vos propos.

ECOUEEN FC

Mail du 10/04

Pris connaissance des forfaits des U12 Série 3 de **BEZONS U. SEC. OM.** lors des matchs n°30177996, 30178024 et 30178052. De ce fait, nous retirons l'avertissement de vos U12 Série 3 inscrit dans le PV du 03/04.

ERAGNY FC

Mail du 06/04

Pris connaissance de votre mail justifiant votre non-utilisation de FMI suite à un problème technique durant la rencontre n°28885943 de vos U14 D4 le 05/04/25. Nous observons une récupération des données 9 minutes après l'heure du coup d'envoi. Veuillez-vous assurer d'une récupération à minima 1H30 avant l'heure de la rencontre.

PIERRELAYE FC

Mail du 10/04

Pris connaissance du forfait des U13 Série 1 de GARGES F.C.M. lors du match n°53049539. De ce fait, nous retirons l'avertissement de vos U13 Série 1 inscrit dans le PV du 03/04.





RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

UTILISATEURS FOOTCLUBS

Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. **Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RETREINTE DU 07 AVRIL 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Afs Vauréal : Mail du 01-04-25 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre de championnat senior D2 contre Garges Djibson Asc3 au dimanche 27-04-26. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

MATCHS REMIS

CRITÉRIUM U14

Match n° 53064123 : Asf Argenteuil 21 / Afs Vauréal 21 : le dimanche 27-04-25 à 15H30

SENIOR D2

Match n° 28914170 : Garges Djibson Asc 3 / Afs Vauréal 2 : le dimanche 27-04-25 à 14H00

FORFAIT COUPE

CHALLENGE U14

Match n° 53167077 : Avicenne Asc 21 / Garges Djibson Asc 21 du 06-04-25

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe de Garges Djibson Asc.

L'équipe de Avicenne Asc 21 est qualifiée pour le tour suivant.

Garges Djibson Asc 21 : **Amende : 150€**

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066650 : Afs Vauréal 21 / Combo Futsal 21 du 06-04-25

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe de Combo Futsal 21.

Afs Vauréal 21 : **5 Buts**

Combo Futsal 21 : **0 But**

Combo Futsal : **Amende 15€**





CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U16

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des **12 et 13-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167028	ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 27-04-25 à 15H30
2	53167029	FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 26-04-25 à 17H00
3	53167030	CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 19-04-25 à 17H30
4	53167031	AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Samedi 19-04-25 à 19H30

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine **16 ou 17** du **14-04 au 27-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53300339	MONTIGNY LVDB 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Samedi 19-04 à 17H15
2	53300340	MARCOUVILLE CITY CPA 3	GARGES DJIBSON ASC 3	Samedi 19-04 à 20H00



**Arbitrage :**

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL**TIRAGE 1/2 DE FINALE**

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine **16 ou 17** du **14-04** au **27-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53300347	BEZONS FUTSAL CLUB 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Dimanche 27-04 à 18H25
2	53300348	MONTMAGNY ASFS 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Lundi 14-04 à 20H45

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 05 et 06-04-25

Attainville Futsal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

Garges Djibson : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

Paris CDG : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

Afs Vauréal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 06-04-25

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 22 et 23-03-25

Paris CDG Futsal : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 22-03-25 à Ermont Ams

Génération Herblay Futsal : 2^{ème} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 22-03-25 à Marcouville City

PLATEAUX U8 des 29 et 30-03-25

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 29-03-25 à FC VLB

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE DU CLUB VISITEUR APRÈS 2 RELANCES

Génération Herblay Futsal : Amende 52€

Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 16-03-25 à Cfj Persanaise après 2 relances.





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°9 - Week-end des 03 et 04 Mai 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 03 Mai 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	9	Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc 1 Génération Herblay Futsal (1&2) Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (3&4) Afs Vauréal 1
Dimanche 04 Mai 2025 (coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	9	Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc 1 Futsal Club VLB (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (1&2)

Veuillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U8 et U10 à venir :

- ✓ Week-end des 10 et 11-05-25 : Asf Argenteuil – Avicenne Asc – Futsal Club VLB – Les Sportifs de Garges
- ✓ Week-end des 17 et 24-05-25 : Garges Djibson Asc – Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.

ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 14-04-25





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 01 AVRIL 2025

Présents : MM. Plassart – Letellier-Lacour.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.





La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

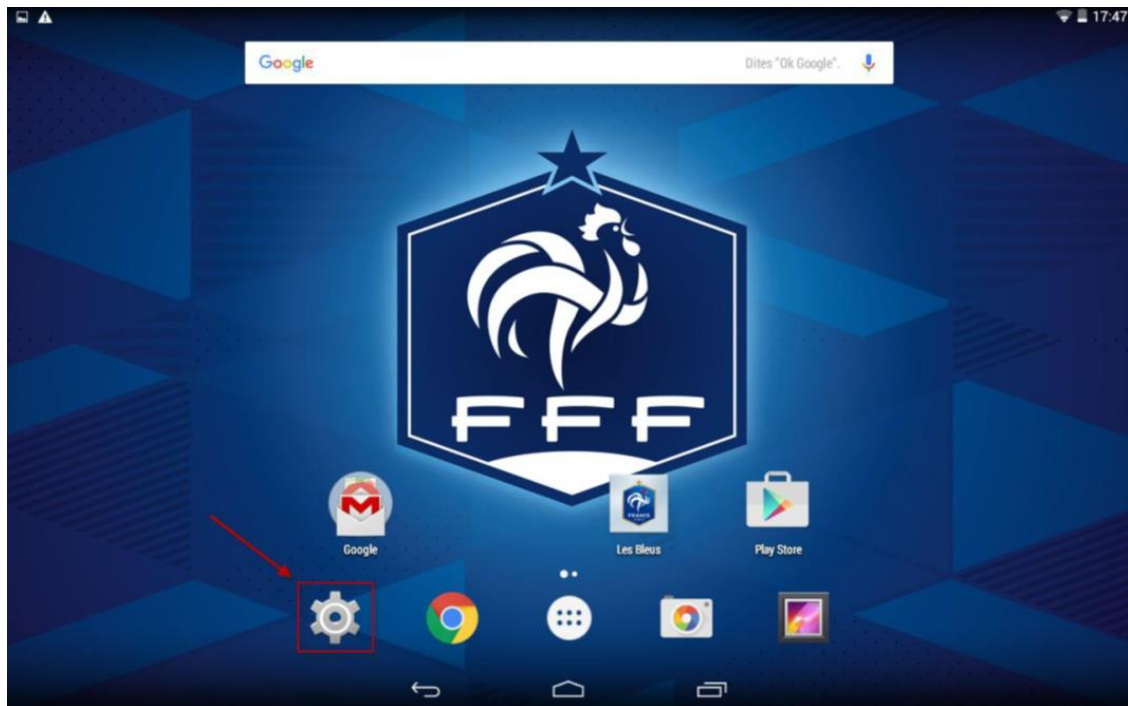
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

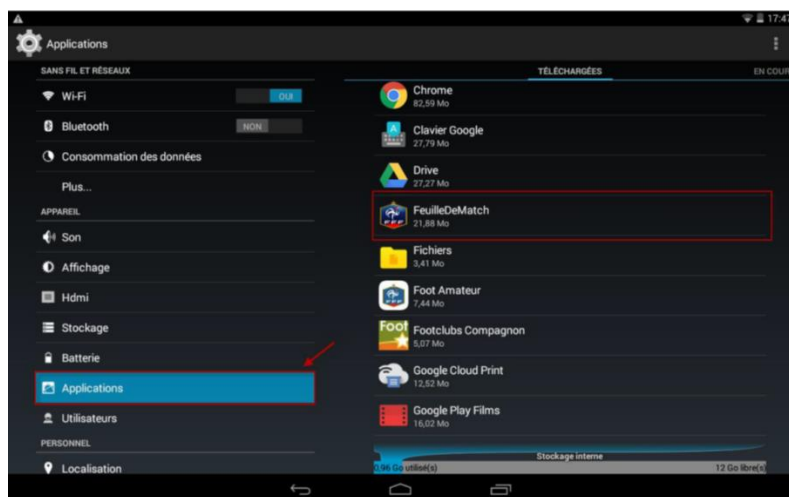
3-Fermer l'application

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

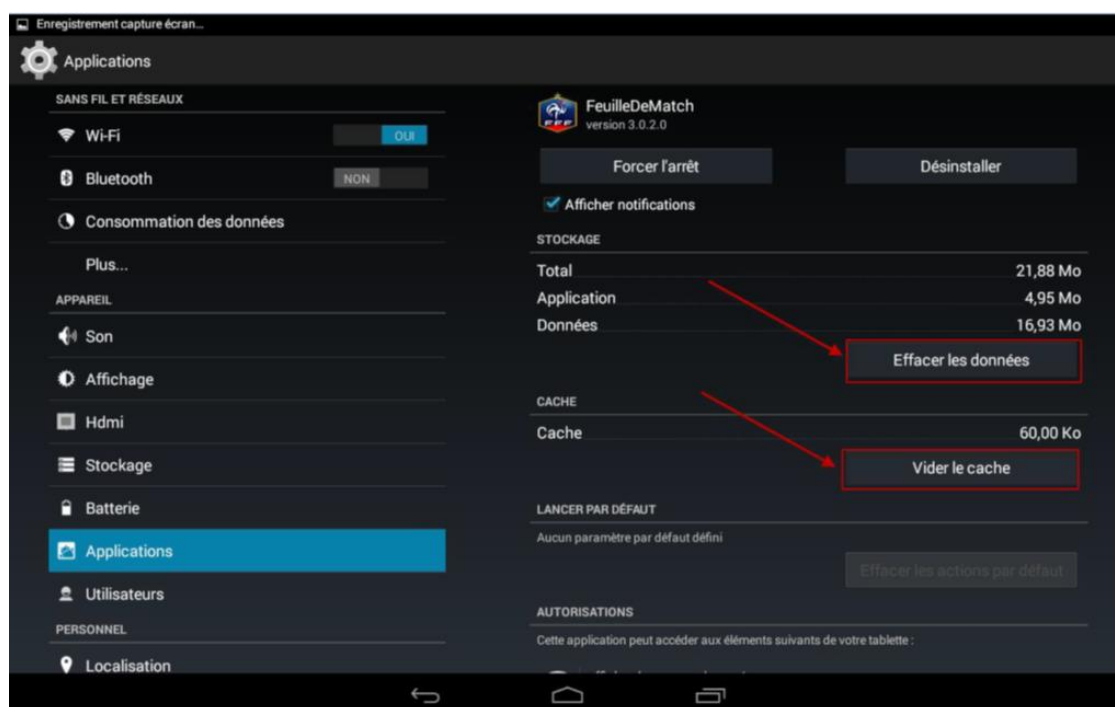




☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



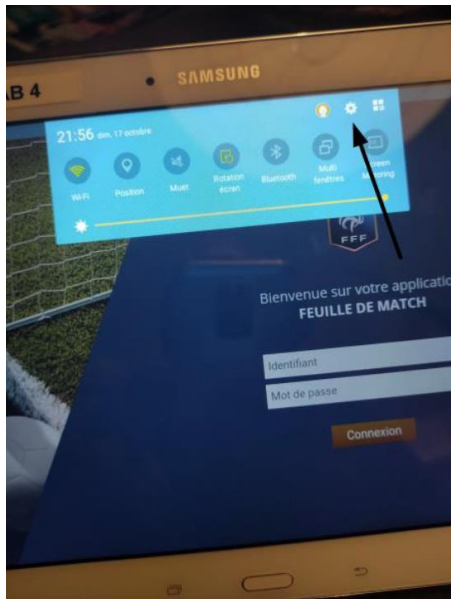
☐ Effacer les données et vider le cache



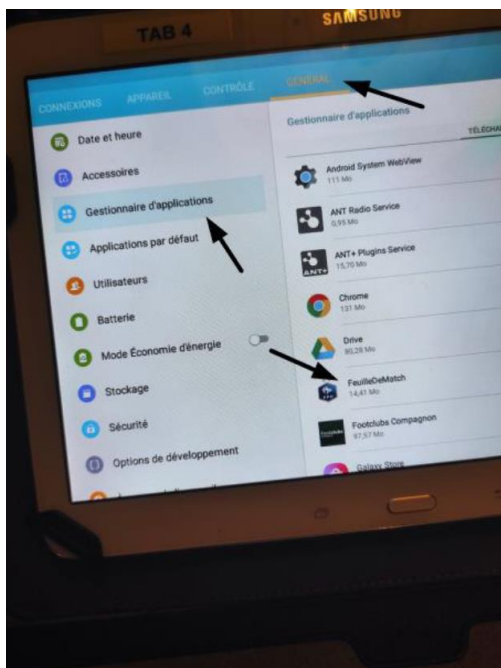
🔍 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

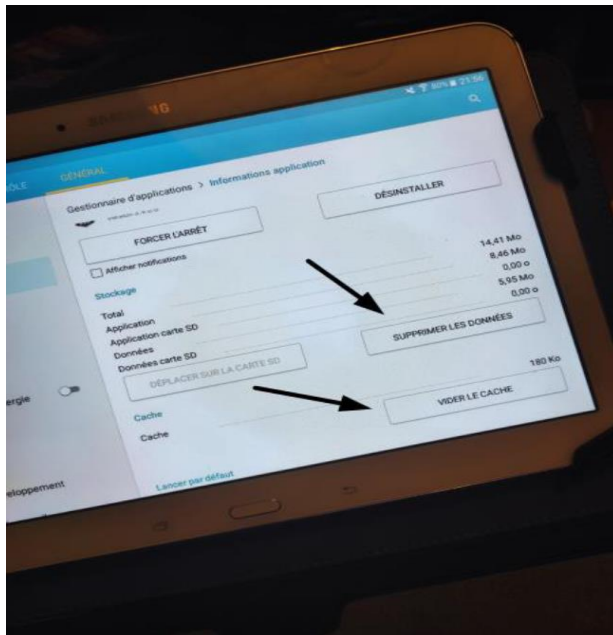
🔍 Allez dans paramètres de la tablette.



➔ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



➔ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>